Eidgenössisches Institut für Geistiges Eigentum Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle Istituto Federale della Proprietà Intellettuale Swiss Federal Institute of Intellectual Property

Stauffacherstrasse 65/59g · CH-3003 Bern · Telefon +41 (0)31 377 77 · Fax +41 (0)31 377 77 78 · www.ige.ch

Von:newsletter.jurinfo@ipi.chGesendet:Freitag, 14. Januar 2005 13:44

Betreff: Newsletter No 1/2005 "Informations juridiques"

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le No 1/2005 de la Newsletter "Informations juridiques". Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Table de matière :

- 1. OMC / Indications géographiques
- 2. Le nouveau rapport du Conseil fédéral sur les importations parallèles de produits brevetés est disponible sur le Net

1. OMC / Indications géographiques

Le 10 décembre 2004, la Suisse et d'autres Pays membres de l'OMC, dont divers pays en développement, ont présenté une nouvelle communication au Conseil général de l'OMC dans le but de faciliter les consultations que doit mener le Directeur général sur l'extension de la protection additionnelle des indications géographiques à tous les produits. Mandatées par la décision du Conseil général du 1er août 2004, ces consultations doivent permettre de conclure les travaux sur l'extension, afin que les Membres de l'OMC puissent arrêter les mesures appropriées au plus tard en juillet 2005: http://www.ige.ch/F/jurinfo/j104.shtm.

2. Le nouveau rapport du Conseil fédéral sur les importations parallèles de produits brevetés est disponible sur le Net

Le rapport du Conseil fédéral sur la question de l'épuisement dans le droit des brevets est désormais disponible sur Internet. Pour rappel, ce rapport répond au postulat (03.3423) de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) Il arrive à la conclusion qu'il n'est pour l'instant pas souhaitable d'entamer des négociations avec l'Union européenne (UE) en vue d'appliquer l'épuisement régional bilatéral des brevets avec cette dernière. Le Conseil fédéral propose de maintenir l'épuisement national des brevets, tout en réglant la problématique de la protection multiple dans la loi sur les brevets d'invention, en cours de révision.

Rapport: http://www.ige.ch/F/jurinfo/documents/j10022f.pdf

Annexes au rapport: http://www.ige.ch/F/jurinfo/documents/j10023f.pdf

Avec nos meilleures salutations

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle Félix Addor Membre de la Direction Conseiller juridique de l'Institut

Wenn Sie diesen Newsletter zukünftig nicht mehr erhalten möchten, <u>klicken Sie bitte hier</u>. Pour vous désabonner, <u>cliquez ici</u>.

Per disdire l'abbonamento, <u>cliccate qui</u>. To Unsubscribe, <u>please click here</u>.